
circulaire fonction publique relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique particulièrement au sein des territoires classés en zones d'alerte dites "renforcées" et "maximales".

la circulaire de la Ministre de la transformation et de la fonction publiques du 7 octobre 2020 invite les chefs de service à définir des organisations de travail incitant, au-delà des agents vulnérables pour lesquels le télétravail continue à être la norme, l'ensemble des agents à demander 2, voire 3 jours de télétravail par semaine, dès lors que leurs fonctions sont télétravaillables, et lorsque cela peut être concilié avec les nécessités de service.

fichiers:



[Télécharger](#)

[circulaire_relative_au_renforcement_du_teletravail_dans_la_fonction_publ.pdf](#) (124.05 Ko)

Public: [Télétravail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
